

**COMMUNE DE VILLIERS-LE-SEC**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME**

Il est rappelé qu'en application de l'arrêté municipal n° 2018/PLU01 du 24 mai 2018 il est actuellement procédé à une Enquête publique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de VILLIERS-LE-SEC.

M. Serge DUSSOULIER, enquêteur siège à la Mairie de Villiers-Le-Sec où toutes les observations doivent lui être adressées.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie, pendant 30 jours consécutifs et mis à la disposition du public du 14 juin au 16 juillet inclus, sauf les dimanches et jours fériés, chaque semaine les lundis de 08 H à 12 H et les jeudis de 17 H à 20 H afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Pendant la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelle de la Mairie, le public pourra consigner ses observations sur un registre établi sur feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur ou le lui adresser par écrit à la Mairie, ou bien encore les transmettre au siège de l'enquête par courriel à l'adresse dédiée suivante : [pluvillierslesec95@orange.fr](mailto:pluvillierslesec95@orange.fr)

Pendant les 3 jours suivants, jeudi 21, le jeudi 28 juin de 16h à 19H et le jeudi 12 juillet de 17H à 20H, le Commissaire enquêteur recevra le public en Mairie.

A l'expiration du délai de d'enquête, le registre sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui ; ce registre sera assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet de Plan local d'urbanisme (PLU).

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiches notamment à la porte de la mairie et par tout autre procédé en usage dans la commune.

Le maire, C. DIARRA